

# Épreuve d'histoire et de géographie

TL ES – 2007/2008

Durée l'épreuve : 4 heures

coefficient : 5/ Série ES ; 4 :Série L

Vous traiterez **UN** des trois sujets d'histoire de la première partie **et UN** des deux sujets de géographie de la deuxième partie

## Première partie : HISTOIRE

### Sujet I- Composition : Les relations Est-Ouest de 1947 à 1975 : de l'affrontement à la Détente ?

### Sujet II – Composition : Les démocraties populaires d'Europe centrale et orientale de 1945 à 1989 : de la mise en place à l'abandon du modèle soviétique.

Quelques repères chronologiques :

1947 : création du Kominform.

1948 : « Coup de Prague ».

1955 : formation du Pacte de Varsovie.

1956 : intervention soviétique en Hongrie.

1968 : « Printemps de Prague ».

1975 : acte final de la conférence d'Helsinki.

1980 : fondation de Solidarnosc.

1981 : Proclamation de l'état de siège en Pologne.

1985 : lancement de la perestroïka par M.Gorbatchev.

1989 : chute du mur de Berlin.

### Sujet III – Étude d'un ensemble documentaire :

#### Comment la fonction présidentielle a-t-elle évolué durant la V<sup>e</sup> République?

Liste des documents :

Document 1 : Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République (version révisée en octobre 2000)

Document 2 : Extraits de l'allocution radio-télévisée du général de Gaulle annonçant la révision de la constitution, le 20 septembre 1962

Document 3 : Caricature du fonctionnement du conseil des ministres, avec de Gaulle à la présidence de la République, par le dessinateur Moisan dans Le Canard Enchaîné, en 1960.

Document 4: Réponse de François Mitterrand à une journaliste lors d'un entretien télévisé sur TF1 (29 mars 1987)

Document 5: La première cohabitation vue par le dessinateur Plantu parue dans le journal Le Monde du 10 novembre 1986

#### Document 1 : Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République (version révisée en octobre 2000)

##### Titre II - Le Président de la République

**Article 5.** - Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. [...]

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

**Article 6.** - Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct.(...)

**Article 7.** - Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.(...)

**Article 8.** - Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Article 11.** - Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal Officiel, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions.(...)

**Article 12.** - Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale. (...)

**Article 16.** - Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier Ministre, des Présidents des assemblées ainsi que du Conseil Constitutionnel. Il en informe la Nation par un message. Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil Constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée Nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels. (...)

Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

**Document 2 : Extraits de l'allocution radio-télévisée du général de Gaulle annonçant la révision de la constitution, le 20 septembre 1962.**

La clé de voûte de notre régime, c'est l'institution nouvelle d'un président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'État et le guide de la France (...)

Cependant, pour que le président de la République puisse porter et exécuter effectivement une tâche pareille, il lui faut la confiance explicite de la nation. Permettez-moi de dire qu'en reprenant la tête de l'État, en 1958, je pensais que, pour moi-même et à cet égard, les événements de l'Histoire avaient déjà fait le nécessaire. (...) J'ai alors accepté que le texte initial de notre Constitution soumit l'élection du président à un collège relativement restreint d'environ 80 000 membres (...)

[...] je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat, ou si la mort ou la maladie l'interrompait avant le terme, le président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel. Sur ce sujet, qui touche tous les Français, par quelle voie convient-il que le pays exprime sa décision ? Je réponds, par la plus démocratique, la voie du référendum. C'est aussi la plus justifiée, car la souveraineté nationale appartient au peuple et elle lui appartient, évidemment, d'abord dans le domaine constituant.

Source : [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

**Document 3 : Caricature du fonctionnement du conseil des ministres, avec de Gaulle à la présidence de la République, par le dessinateur Moisan dans *Le Canard Enchaîné*, en 1960**



LE DERNIER CONSEIL DU ROI (...)

Source : Extrait de André Ribaud, *La Cour, Chronique du royaume*, Julliard, 1961.

*N.B : Le personnage debout représente le général de Gaulle, les personnages penchés, les ministres.*

**Document 4 : Réponse de François Mitterrand à une journaliste lors d'un entretien télévisé sur TF1 (29 mars 1987)**

Pourquoi y a-t-il eu cohabitation ou coexistence ? Au fond, qu'est-ce qu'on nous disait ? Le Président de la République – s'il y a une nouvelle majorité qui s'impose le 16 mars 1986 <sup>(1)</sup> – se démet ou se soumet.

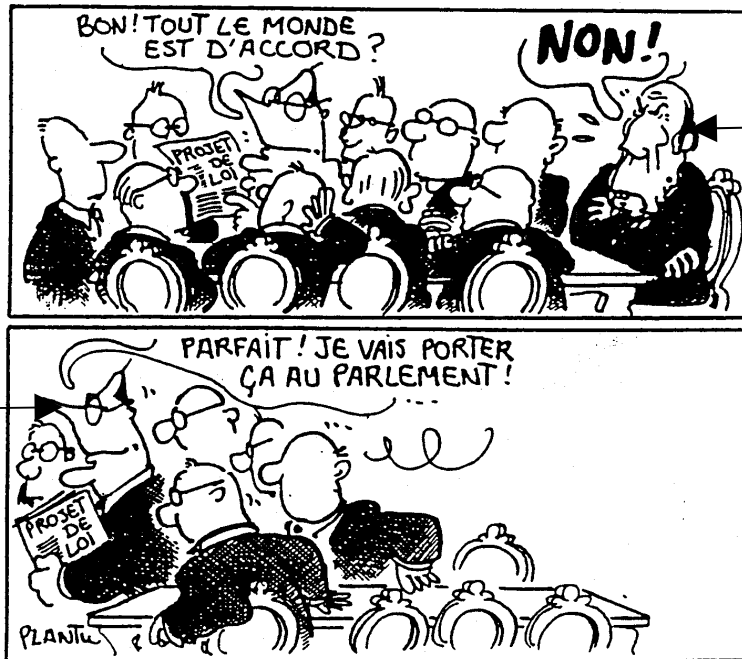
[...]

Je vais être bref : d'abord le président de la République doit –je dois– assurer la continuité de l'État et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, c'est dans l'article 5 de notre Constitution. On n'assure pas la continuité de l'État si, lorsqu'il y a un événement électoral, on s'en va. Cela n'est pas acceptable. Donc, assurer la continuité de l'État, c'est ce que j'ai fait le 17 mars, lorsque j'ai annoncé aux Français que j'appellerai un représentant éminent de la nouvelle majorité, ce que j'ai fait le 18 mars. Deuxièmement, la Constitution, dans cet article 5, me demande, demande au président de la République, d'être le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, ce qui veut dire que le Président de la République a un rôle éminent, pas exclusif mais éminent, primordial dans le domaine des Affaires étrangères et de la Défense, puisqu'il est le chef des armées. Le président de la République doit veiller aux grandes options de la diplomatie. Il doit choisir les voies qui conduisent à la paix. Il doit, le cas échéant, déterminer l'attitude de la France devant une menace de guerre.

(1)Date du second tour des élections législatives de 1986.

Source : Extrait d'un entretien de François Mitterrand avec Anne Sinclair, dans l'émission 7/7, diffusée par TF1, le 29 mars 1987.

**Document 5:** La première cohabitation vue par le dessinateur Plantu parue dans le journal *Le Monde* du 10 novembre 1986.



François Mitterrand,  
président de la  
République de 1981  
à 1995)

Jacques Chirac,  
Premier Ministre  
en 1986

Source : *Le Monde*, 10 novembre 1986

### **Première partie**

Analyser l'ensemble documentaire en répondant aux questions :

1. Doc.1 et 4 : Quelles compétences la constitution attribue-t-elle au président de la République ?
2. En quoi, l'élection du président de la République au suffrage universel direct a-t-elle contribué à renforcer son pouvoir? (documents 1, 2 et 4)
3. D'après les documents 3, 4 et 5, quelles différences caractérisent les rapports entre le président de la République et le gouvernement entre ces deux dates : 1960 et 1986? Comment les expliquer?
4. Citer des aspects importants, relatifs à l'évolution de la fonction présidentielle pendant la V<sup>e</sup> République, qui n'apparaissent pas dans cet ensemble documentaire ?

### **Deuxième partie**

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : **Comment la fonction présidentielle a-t-elle évolué durant la V<sup>e</sup> République?**

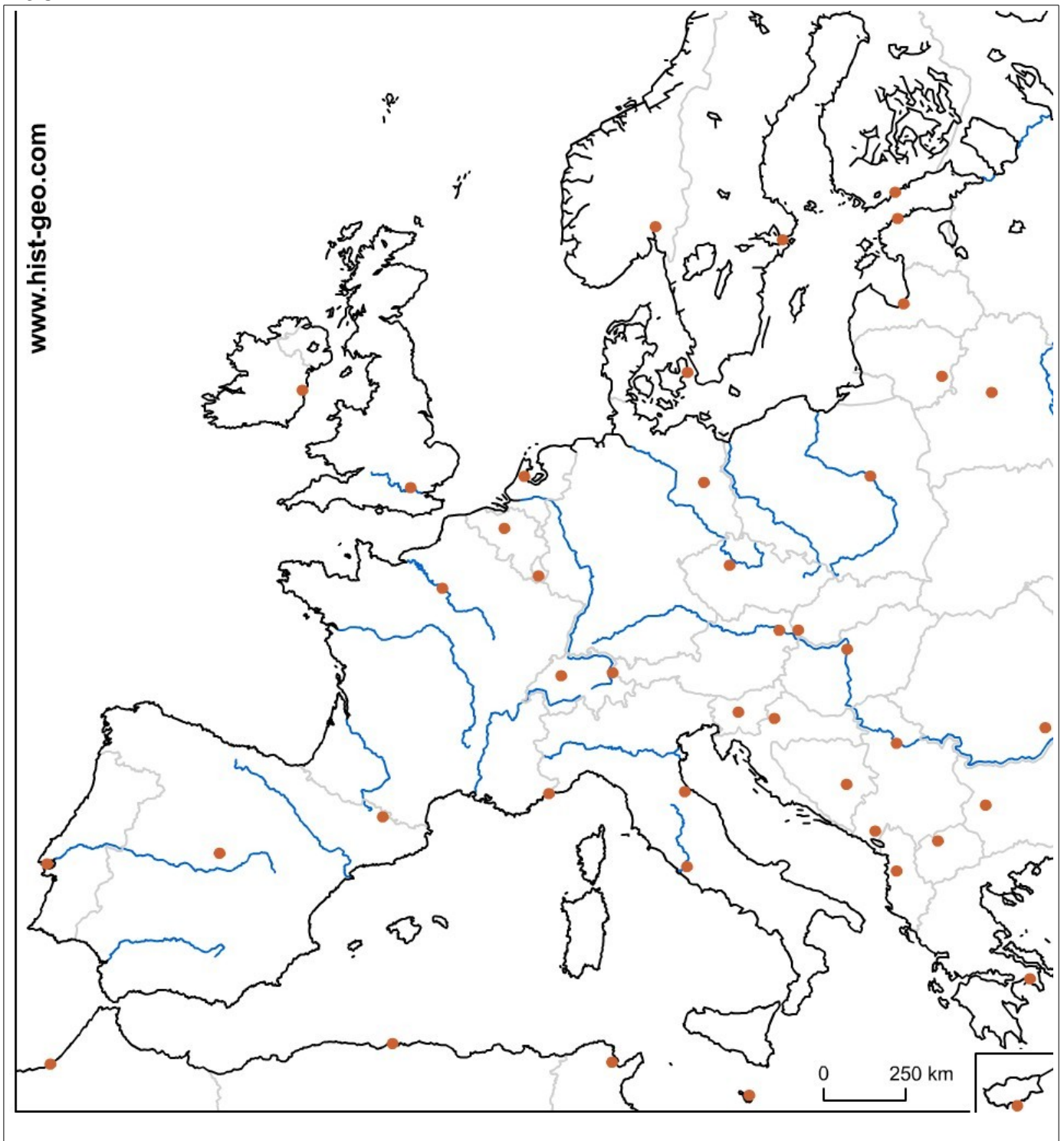
---

## **Deuxième partie : GEOGRAPHIE**

**Sujet I - croquis :** L'Europe rhénane , Centre de la puissance européenne ?

**Sujet II – croquis :** L'Union Européenne, une puissance mondiale ?

Titre: -----



Titre : -----

